

Objet : Commande publique – Marché CAA22026 Entretien et réparations des véhicules poids lourds et fourgons

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°37 du Conseil d'Agglomération en date du 10 novembre 2022 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA22026 « Entretien et réparation des véhicules poids lourds et fourgons » et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes retenues par la CAO,

Vu l'arrêté n°2020-148 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET pour les affaires ayant trait à la valorisation des déchets,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour l'entretien et les réparations des véhicules poids lourds et fourgons,

Vu la consultation engagée le 27 décembre 2022,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

Décide

Article 1 : Le marché « CAA22026 Entretien et réparations des véhicules poids lourds et fourgons » est confié aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Entretien :

TRUCKS SOLUTIONS ALBERTVILLE - ZAC du Château 861, Rue de l'Energie 73540 LA BATHIE pour un montant estimatif annuel de **99 674,52 € HT** (montant extrait du BPU-DQE)

Lot n°4 : Entretien grue auxiliaire de levage : l'offre est déclarée irrégulière

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 27 mars 2023

Le Vice-Président,

Frédéric BURNIER FRAMBORET

